

Modalités de vente de documents par la Bibliothèque Diderot de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n°16-187 en date du 19 novembre 2016 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 février 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les modalités de vente de documents par la Bibliothèque Diderot de Lyon suivantes :

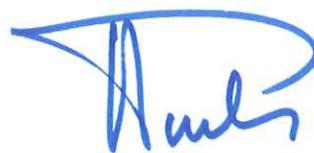
Lieu	Hall de la bibliothèque (site Descartes)
Volumétrie proposée à la vente	Environ 6000 documents comprenant monographies et fascicules de périodiques (à l'exclusion de DVD, CD etc.)
Disciplines	Sciences humaines et sociales, littérature française et étrangère, philosophie, linguistique, sciences de l'éducation, sciences
Dates possibles	Un ou deux jours en juin ou septembre 2017, octobre si retard dans l'organisation
Tarifs	1 € par monographie et 5 € pour une monographie d'art 0,50 € par fascicule de périodique et 1 € pour 3 fascicules

Détail des votes : 27 votes favorables sur un total de 27 votants.

Article 2.

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 28 février 2017,



Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON